

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A1 N° 25-001
7.10 Finances locales – Décisions Budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures trente, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOIN procuration à M. Didier DIROL
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Raoul LIMA

Madame Sofia RAFAÏ est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
05/02/2025

DATE D’AFFICHAGE :
05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 03 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et Développement durable, consultée le 04 février 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (23 Voix Pour, 6 Abstentions),

6 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Épône au Cœur »),

2025/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A1 N° 25-001
7.10 Finances locales – Décisions Budgétaires

1. **APPROUVE** la Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2024 qui se décline comme suit ;

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°2	BUDGET 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°2	BUDGET 2024
23	Travaux en cours	600 000,00 €	1 500 000,00 €	2 100 000,00 €
2313	Travaux en cours	600 000,00 €	1 500 000,00 €	2 100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		600 000,00 €	1 500 000,00 €	2 100 000,00 €

2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **12 FEV. 2025**

Et publié/affiché le **12 FEV. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Sofia RAFAÏ

Secrétaire de séance

